

SEANCE DU 17 JUILLET 2020 A 18 00

Présidence : Monsieur GOBBE Daniel

Présents : MM Anne LAGA, Lydie AUGER MODENESI, Agnès RAMEAUX, Christophe LAGACHE

Absents excusés : Madame Claude GERBIER et Monsieur Jérôme LAGACHE

Pouvoirs : - Madame Claude GERBIER donne pouvoir à Monsieur Daniel GOBBE,
- Monsieur Jérôme LAGACHE donne pouvoir à Monsieur Christophe LAGACHE.

Ordre du jour :

- Indemnité du Maire et Adjoint,
- Taux des 2 taxes,
- Budget Primitif 2020,
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Renouvellement CCID.
- Questions diverses.

INDEMNITE MAIRE ET ADJOINT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 5 voix pour (MM. Daniel GOBBE, Anne LAGA, Claude GERBIER, Lydie MODENESI, Agnès RAMEAUX) et 2 voix contre (Christophe LAGACHE, Jérôme LAGACHE) le taux des indemnités du maire et de l'adjoint comme suit :

- Le Maire : 17,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'Adjoint : 6,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'indemnité du Maire reste inchangée soit 661,19 Euros brut mensuel, représentant 66,67 % de l'indemnité brute maximum de 991,80 Euros.

L'indemnité de l'Adjoint sera calculée au taux de 66,67 % de l'indemnité brute maximale de 385,05 Euros et s'élèvera à 258,64 Euros brut mensuel.

TAUX DES 2 TAXES

En application des ordonnances du 25 mars 2020, la date limite de vote pour la fiscalité directe locale (état 1259), ainsi que pour la délibération relative au vote des taux d'imposition 2020, avait été reportée au 3 juillet 2020.

La date étant dépassée, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition 2020 ne peuvent pas être votés cette année. Les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière et qui sont les suivants :

* Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	12.43 %
* Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	28.65 %

BUDGET PRIMITIF 2020 :

	Dépenses de l'exercice 2020	Recettes de l'exercice 2020
Investissement	66 246,29 €	66 246,29 €
Fonctionnement	126 171,21 €	126 171,21 €
Total :	192 417,50 €	192 417,50 €

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires 2020.

Remarques :

- En section investissement, en ce qui concerne la mise aux normes de la Mairie, le Conseil Municipal se questionne sur le montant des honoraires de l'architecte : quels services, et prestations comprennent t'ils ? 12960 Euros T.T.C. de frais d'architecte sont inscrits au budget pour un montant T.T.C. de travaux de 82 560 Euros.

Le montant des travaux va être réenvisagé et revu par le Conseil Municipal. Monsieur DEHU, l'architecte, va être recontacté par rapport à son étude.

- En section investissement, un montant de dépense pour des travaux de voirie de 7 228,80 Euros, subventionné à hauteur de 4 216,00 Euros, non réalisé et non réglé, intitulé : « réfection enduit rue du Gadenet », nous pose problème : à ce jour, nous n'avons plus le devis de l'entreprise missionnée pour réaliser les travaux, une recherche est en cours.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget Primitif 2020. Celui-ci est voté 5 voix pour (MM. Daniel GOBBE, Anne LAGA, Claude GERBIER, Lydie MODENESI, Agnès RAMEAUX) et 2 voix contre (Christophe LAGACHE, Jérôme LAGACHE).

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 5 voix pour et 2 voix contre, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement dans la limite maximum de 1 500 € TTC ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice, déposer plainte avec constitution de partie civile ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tout litige porté devant une juridiction administrative ou judiciaire française, voire étrangère, en sollicitant le cas échéant, les services de tout

auxiliaire de justice compétent, prendre toute décision en matière de médiation judiciaire et transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

- DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

- PREND ACTE que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Suite aux élections municipales, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal, soit 6 ans.

Il nous appartient de proposer une liste de 24 contribuables au travers de laquelle la désignation des commissaires sera effectuée par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

Monsieur Daniel GOBBE, Maire et président de la commission du CCID.

Membres du Conseil Municipal :

MM. GERBIER Claude, RAMEAUX Agnès, AUGER-MODENESI Lydie, LAGA Anne, LAGACHE Christophe.

Personnes extérieures :

MM. MERCIER Maxime, GERBIER Jean-Pierre, AUGER Sophie, AUGER Jean-Claude, AUGER Sébastien, DUPRE Eric, MIRO Pascal, LAMBERT Christophe, VELASCO Sébastien, TESSIER Christophe, PESCE Jean-Pierre, HARDY Catherine, MASSON Daniel, CHAUDRE Michel, ABEL Philippe, SAVONNET Harmonie, DEGRELLE Véronique, MOREAU Jean-Charles, HEBERT Eric.

QUESTIONS DIVERSES :

- Journées du patrimoine les 19 et 20 Septembre 2020 : permanences sur bénévolat ces deux jours de 14 à 18 heures. GREETER (Monsieur Maxime MERCIER) pour visite du village sur rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.